

*DECRET N°92-158 du 20 février 1992 : Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure
ARRETE du 26 AVRIL 1996 : Opérations de chargement et de déchargement Code du travail articles R.237-1 à 28*

Toutes les opérations de chargement ou déchargement doivent faire l'objet d'un « protocole de sécurité », qui remplace le plan de prévention. Ce protocole comprend les informations utiles à l'évaluation des risques de toute nature générés par l'opération ainsi que les mesures de prévention et de sécurité à observer à chacune des phases de sa réalisation.

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale : BERARD

Adresse Accueil : **Unité 1** : 12 chemin des basses Vallières / 69530 Brignais

Autres Unités : **Unité 2** : 14 chemin des basses Vallières / 69530 Brignais

Unité 3 : Impasse des basses Vallières / 69530 Brignais

Unité 6 : 15 rue de l'Industrie / 69530 Brignais

☎ Contacts :

- Standard : 04 72 31 81 81
- Responsable Logistique : 04.72.31.32.76
- Service Logistique : 04.72.31.81.84

OPERATION :

Protocole de sécurité : Ponctuel OU Permanent

Type : Livraison sur site BERARD
 Enlèvement sur site BERARD

🕒 Plage de livraison et enlèvement :
Lundi à jeudi : 7h00 à 15h00
Vendredi : 7h00 à 11h30
⚠️ **Aucun chargement / déchargement entre 12h00 et 12h45**

Equipements BERARD	Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 6
	Chariot élévateur 2,5T	✓	✓	✓
Chariot élévateur 3,5T	✗	✗	✓	✓
Pont roulant 5T	✗	✓	✗	✓
Pont roulant 8T	✗	✗	✗	✓
Quai	✗	✗	✗	✗

✓ : Oui
✗ : Non

CONSIGNES

Equipements obligatoires du chauffeur :



Gants
Vêtements de travail
Chaussures de sécurité

Règles générales

- Le chauffeur doit s'adresser au service Logistique avant tout déchargement ou chargement.
- Un bon signé doit être remis au service Logistique pour tout déchargement ou chargement.
- Interdiction de prendre de la marchandise dans le stock.

Règles de sécurité

- Le moteur du véhicule doit être coupé dès l'arrêt.
- Le chauffeur doit respecter le marquage et le plan de circulation BERARD.
- Le chauffeur doit adopter une tenue vestimentaire et une attitude adaptée à la circulation en milieu industriel.
- Interdiction de fumer
- Seul le personnel BERARD habilité est autorisé à utiliser les moyens de manutention.
- Les produits chimiques doivent impérativement être déchargés directement sur bac de rétention.

Moyens de secours



- EN CAS D'ACCIDENT CORPOREL : Avertir les Sauveteurs Secouristes du Travail présents sur site (vêtements **verts**)
- EN CAS D'ACCIDENT MATERIEL : Avertir le Cariste en charge du chargement/déchargement
- Tout accident ou blessure devra obligatoirement être déclaré, le transporteur sera informé.

SI APPLICABLE : Sécurité pour le transport de matières dangereuses

→ **Partie à compléter et à nous retourner**

Nom du produit :

Présence de matières dangereuses ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Caractéristiques du produit								
	 Explosif	 Inflammable	 Comburant	 Toxique	 Corrosif	 Dangereux pour l'environnement	 CMR	 Dangereux pour la santé	<input type="checkbox"/>
Caractéristiques produit :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précautions à prendre en fonction de la nature du produit :

SI APPLICABLE : Consignes de livraison

IDENTIFICATION	CONDITIONNEMENT
Chaque contenant doit être identifié avec une étiquette format GALIA portant les indications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournisseur ▪ Référence + Désignation BERARD ▪ Quantité de pièces ▪ N° de commande BERARD ▪ N° de BL fournisseur 	Sans mention particulière sur la commande, les consignes de conditionnement à respecter sont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 Seule référence par emballage ▪ Carton : <ul style="list-style-type: none"> ○ Poids inférieur à 13kg ○ Séparation plaque carton + doufine ▪ Palette : <ul style="list-style-type: none"> ○ Standard 4 entrées ○ Filmée ○ Aucune pièce ne doit dépasser de la palette.

PLAN DE SITUATION



- **Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à pénétrer sur le site.**
- **Les transporteurs s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole.**